

Ensemble, oeuvrons pour un monde de joie, de partage et de solidarité

de Bouche à Oreille

ACTUS &
INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT-MARCEL ~ EURE



Voeux du Maire : les projets
2017

P.5

SNA : votre nouvelle
agglomération
P.10



RELOOKING EXTRÊME POUR LA TOURELLE





St Marcel

Mardi
14/03/17
14h-18h

RÉSERVÉ SENIORS

APRÈS-MIDI DANSANT

Salle du Violet

ANIMATION : ALEXIS BOURLIER



Après-midi dansant des Anciens

A retourner avant le 8 mars 2017 à Mairie de Saint-Marcel / Mme BLAS
Règlement par chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public ou en espèces

Madame, Monsieur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nombre de participants : ____ x 5 €uros

Total à payer : _____ €uros

Entrée : 5 €uros

Crêpes et Cidre
Boissons chaudes

Renseignements, inscriptions : CCAS de Saint-Marcel, 02.32.64.32.50



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Plus de 3,7 millions d'euros investis dans la rénovation thermique et esthétique de la Tourelle. Voilà qui va considérablement changer le quotidien des habitants de la résidence et le visage du quartier !

Les plus anciens se souviennent encore de ces bâtiments modernes sortant de terre dans le début des années 60. Il est l'heure aujourd'hui pour la copropriété de procéder à d'importants travaux de rénovation énergétique.

Il s'agit d'un gros effort financier pour les propriétaires et, pour financer l'ensemble, tous attendent un coup de pouce des différents partenaires tels que le Département, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'agglo pour les plus modestes, mais surtout de la Région.

Actuellement, à l'inverse des propriétaires de maisons individuelles, la Tourelle ne bénéficie pas des fonds européens via la Région mais des solutions sont recherchées avec le

soutien des collectivités et des élus, au vu de l'ampleur du projet, de son exemplarité et de son impact sur la vie locale.

En attendant, les travaux se poursuivent et le calendrier est respecté. Outre les répercussions sur les factures de gaz et le bien-être des résidents, nul doute que ce chantier va considérablement modifier le paysage du quartier.

Un dossier à suivre de très très près...

Je vous souhaite un excellent mois de février.

Cordialement,

Gérard VOLPATTI,
Maire de Saint-Marcel

BONNE ANNÉE 2017 À SAINT-MARCEL

6 janvier ➤

Une cérémonie solennelle, placée sous le signe de l'émotion ; l'échange de vœux a réuni quelques 300 personnes, vendredi 6 janvier.

L'occasion pour Gérard Volpatti de retracer les grandes étapes de 2016 et de présenter les grands projets pour l'année 2017.



Réalisations 2016

Administration générale

Application de la Loi NOTRe concernant l'intercommunalité et les communes nouvelles ; augmentation légère des impôts locaux pour faire face à la baisse des dotations de l'état ; restructuration et organisation de la direction générale des services ; création d'un nouveau service «gestion du patrimoine local».

Urbanisme et Travaux

Elaboration du PLU ; mise en enquête publique ; renouvellement des canalisations d'assainissement des rues Georges Hermand, Hautville, Gavouet, Jean Moulin, Courcey, Bout au Vicaire, Oucques et Chemin de Réanville ; fin des travaux d'extension du cimetière et réalisation d'un nouveau parking ; première tranche de la réfection de la rue de Barrière ; enfouissement des réseaux électriques rue Georges Hermand ; entretien de la voirie communale chemin de Réanville et rue de la Croix de Normandie ; mise en place d'îlots de sécurité rue du Général Leclerc.

Aménagement et Environnement

Etude des berges de Seine ; début de la réflexion sur l'aménagement du boulevard urbain ex RN15 ; poursuite des aménagements de sécurité de voirie ; poursuite de la mise en place de la signalétique ville, commerciale et du mobilier urbain ; poursuite du fleurissement de la commune ; poursuite de la mise en conformité des bâtiments et de la voirie dans le cadre de la loi d'accessibilité.

Social, personnes âgées et logement

Développement des actions du CCAS notamment dans le suivi des personnes âgées à domicile ; achat du FRPA la Pommerie à Eure

Habitat et réorganisation de la résidence avec la signature d'une convention entre le CCAS et le Département ; poursuite de l'atelier «écrivons une histoire» ; maintien des colis de Noël, repas et voyage pour nos retraités ; maintien de la subvention de la commune envers le CCAS pour son fonctionnement ; poursuite de nos actions envers les associations sociales telles que : le foyer des Jeunes Travailleurs, l'arbre aux légumes, prépare-toit et l'épicerie sociale.

Les associations

Maintien du PASS jeunes ; maintien du niveau des subventions aux différentes associations sportives et socio-culturelles ; organisation du Téléthon ; pérennisation du poste d'éducateur entraîneur au sein du club de foot dans le cadre de l'intégration sociale par le sport.

Les animations

Foire à tout, forum des associations, foulées André Heute, fête foraine, feu d'artifice, soirée costumée...

Scolaires

Développement de l'alimentation bio au restaurant scolaire et mise en place d'un marché de fournitures alimentaires avec la ville de Vernon ; poursuite de l'informatisation des classes ; maintien des bourses scolaires et des prix ; maintien des subventions pour le projet d'écoles ; maintien du dispositif concernant les rythmes scolaires ; sécurisation des écoles suite aux attentats.





UN FILM RETRAÇANT LES CHANGEMENTS ET ÉVOLUTIONS DE CES 20 DERNIÈRES ANNÉES

En moins de 20 ans, Saint-Marcel a connu de profonds changements et a su s'adapter à son environnement. C'est ce qu'illustrera le film présenté en ouverture de la cérémonie.

Le film est consultable en ligne, sur le site internet de la ville ou encore sa page Facebook.



Projets 2017

- Poursuite des études d'aménagement de sécurité de voirie rue Georges Hermand
- Réflexion sur le sens de circulation des axes structurants de la commune
- Réalisation de la dernière tranche des travaux de voirie de la route de Chambray
- Réalisation de la deuxième tranche de la voirie rue de Barrière
- Poursuite du programme de mise en place de la signalétique ville, commerciale et du mobilier urbain
- Début de l'aménagement numérique
- Poursuite du fleurissement de la commune tout en modifiant le concept «type de fleurs/arrosage» dans un souci d'économie d'eau et de participation au développement durable
- Poursuite de la mise en conformité des bâtiments communaux, notamment sur le complexe Léo Lagrange, et de la voirie dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées
- Acceptation du PLU pour le rendre opposable
- Relance de la ZAC des Maraîchers pour développer le cœur de ville
- Poursuite des études d'aménagement du boulevard urbain et des berges de Seine, reconversion du site BATA avec l'aide de la SPL Axe Seine et de la Région
- Etude et mise en place de la vidéosurveillance sur les points stratégiques
- Côté fonctionnement : maintien et rationalisation des engagements pris par le conseil municipal, maintien du patrimoine de la commune, maintien de la qualité des services, maintien des aides aux associations



SUCÈS POUR LE SPECTACLE OFFERT AUX ANCIENS DE LA COMMUNE

21 janvier ▲

Près de 400 personnes ont assisté au traditionnel spectacle offert par le CCAS aux anciens de la commune. Gatsby a invité l'ensemble de l'assistance à participer à sa fête luxueuse. Sur fond de Charleston et de swing, chacun a passé un bon moment chez lui.



TOUS SOLIDAIRES EN HIVER

Décembre à mars ◀

En cas d'alerte météo, des bacs à sel sont mis à votre disposition sur l'ensemble du territoire communal. Etant entendu que nos équipes ne peuvent intervenir sur l'ensemble des routes «en même temps», nous vous rappelons que vous pouvez, sans attendre le passage de la saleuse, disperser du sel sur les trottoirs et la chaussée (ce sel n'est pas destiné à l'usage privé).

De même, nous vous rappelons que les riverains ont l'obligation de retirer la neige sur le trottoir devant leur habitation.

UNE SALLE DE REMISE EN FORME ROUTE DE ROUEN / RUE DE LA CROIX BLANCHE

16 janvier >

L'orange bleue, salle de remise en forme ouvre à partir du 16 janvier au 19 route de Rouen / 5 rue de la Croix Blanche.



LE NOUVEAU VISAGE DE LA TOURELLE

66 propriétaires occupants, 130 propriétaires bailleurs, une construction qui date des années 1960. La résidence La Tourelle, suite à l'audit énergétique réalisé en 2014, a décidé de procéder à la réalisation de l'isolation thermique des murs, toitures et plafonds en sous-sol, à la mise aux normes sécurité incendie, à la réfection des cages d'escalier et fermeture des halls avec digicodes et au ravalement des façades sur l'ensemble des bâtiments. Les travaux, débutés en septembre dernier, vont se poursuivre jusqu'au début 2018.

A ce jour, l'isolation de la moitié des toitures de la résidence est achevée, la ventilation en cours d'installation. L'isolation de la façade du bâtiment 1 est bien avancée et les portes coupe-feu en passe d'être posées. Côté interphonie, les électriciens s'affairent à passer les câbles dans les bâtiments avant l'installation des portes des halls d'entrée et de leur digicode.

Pour un F4, la facture s'élève à 18 000 euros en moyenne :

environ 12 000 euros pour le thermique et environ 6 000 euros pour le reste (cage d'escalier, mises aux normes de la sécurité incendie...). Aides du Département, de l'ANAH et autres organismes sociaux pour les propriétaires occupants les plus modestes ont été demandés. A l'issue des travaux, les propriétaires occupants pourront solliciter le crédit d'impôts pour la transition énergétique et les bailleurs une déduction d'impôts sur les revenus fonciers. Mais tous gardent l'espoir de recevoir une subvention européenne accordée par la Région pour compenser l'effort consenti par chacun dans une si grande résidence.

Le coût total de la rénovation de la résidence s'élève à plus de 3,7 millions d'euros.



TRAVAUX AU SETOM

Le SETOM entreprend actuellement un remodelage des casiers. Cette opération consiste à créer un dôme de terre sur les surfaces déjà exploitées. En effet, le temps passant, les casiers d'enfouissement se tassent. Il s'agit pour le SETOM de recouvrir ces casiers d'un «couvercle» de terre qui présente le double avantage de limiter la percolation des eaux pluviales au travers du massif de déchets et d'assurer une meilleure étanchéité vis-à-vis d'échappements du biogaz. En d'autres termes, d'assurer une meilleure maîtrise des effluents.

Concrètement ces travaux, prévus pour quatre à cinq semaines, consistent à démonter provisoirement les réseaux de telle sorte à pouvoir mettre en œuvre les dômes de terre. La progression des travaux se fait zone par zone. Après chaque intervention réalisée sur une zone, le réseau de récupération du biogaz est rebranché pour traitement.

La phasage des travaux a été étudié de près, avec pour impératif de limiter au maximum les nuisances éventuelles pour les riverains. Néanmoins, le SETOM ne peut garantir une absence totale de ressenti ponctuel d'odeurs pendant cette période.

NOUS SOMMES 4 789 MARCELLOIS ET MARCELLOISES

Les populations légales 2014 entrent en vigueur le 1er janvier 2017.

Elles se substituent aux populations légales 2013.

Les populations légales sont actualisées chaque année. Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans.

Populations légales 2014 de la commune de Saint-Marcel

- Population municipale : 4.611
- Population comptée à part : 178
- Population totale : 4.789

Pour mémoire : en 2009, la commune comptait 5 071 habitants et en 2013, 4 836 habitants.

Source : Recensement de la population 2014 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2016



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTREE SCOLAIRE 2017 – 2018

MATERNELLE : tous les enfants nés en 2014 non scolarisés

ELEMENTAIRE : les enfants qui iront au Cours Préparatoire (CP)

Les inscriptions scolaires se dérouleront en deux temps :

1/ A LA MAIRIE DE SAINT-MARCEL -55, route de Chambray :

A. Prendre un dossier d'inscription auprès des hôtesse d'accueil de la Mairie de Saint-Marcel (du lundi au vendredi horaires : 8h30-12h / 13h30-17h30)

B. Revenir en Mairie aux mois de **mars ou avril** avec ce dossier dûment rempli et les pièces demandées, **les mardis ou jeudis de 8H30 à 11H30 & de 13H30 à 16H30**, pour inscription auprès du service scolaire :

- Livret de famille
- Carnet de santé ou certificat de vaccinations à jour
- Ordonnance du Tribunal pour les parents séparés
- Justificatif de domicile récent (bail, facture EDF, facture EAU)



Après contrôle du dossier administratif, une autorisation d'inscrire votre enfant vous sera délivrée, ainsi qu'une proposition de rendez-vous pour rencontrer la Directrice de l'école.

2/ A LA MATERNELLE MARIA MONTESSORI OU A L'ECOLE JULES FERRY - rue Jules Ferry

Conformément au rendez-vous fixé (jour et heure) par le service des affaires scolaires en Mairie, vous devrez vous présenter au bureau de la Directrice (**avec votre enfant pour la maternelle**), pour valider son inscription.

- Se munir des documents cités ci-dessus,
- Apporter l'autorisation d'inscrire délivrée par le service scolaire de la Mairie.

> **Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra faire l'objet d'une inscription scolaire.**

> Pour les familles domiciliées hors de Saint-Marcel souhaitant une éventuelle dérogation : il est indispensable d'écrire EN PREMIER LIEU au Maire de votre commune de résidence pour demander une participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Marcel. Dès réception de cette réponse, il vous sera possible de nous contacter pour voir si un dossier d'inscription pourra être enregistré et transmis pour décision aux élus.

OXY'JEUNES À LA CONQUÊTE DE LA BELGIQUE

L'accueil de loisirs pour ado « Oxy'jeunes » a réouvert ses portes en début d'année 2017 et vous souhaite une bonne et heureuse année.

Comme d'habitude, l'équipe espère voir de nombreux jeunes du territoire de la nouvelle Agglomération (SNA) participer à la vie de la structure comme les années précédentes, avec des projets et des idées plein la tête.

N'hésitez pas à consulter sur le site de la ville de St Marcel rubrique Oxy'jeunes, le planning des vacances de février.

Cette année, un séjour scientifique est programmé en Belgique à Euro Space Center du 13 au 15 février pour 12 jeunes, ainsi que des activités et des sorties durant les vacances.

En période scolaire, l'accueil de loisirs est ouvert le mercredi de 14h à 19h.

En période de vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

Pour la période d'août, Oxy'jeunes est ouvert uniquement l'après-midi de 13h30 à 19h (sauf cas exceptionnels tels que sorties ou projet à la journée).

Pour adhérer à l'Accueil de Loisirs pour adolescents « Oxy'jeunes », il faut être âgé de 13 ans à 17 ans, remplir toutes les modalités d'inscriptions, dépendre de la SNA ou hors SNA. Les inscriptions se font à la structure Oxy'Jeunes, toute l'année, 9 rue de la croix blanche, 27950 Saint Marcel.

Pour plus d'infos, 06.77.13.66.61 ou par email : oxy-jeunes@cape27.fr



L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE REDEVENUE OBLIGATOIRE DEPUIS LE 15 JANVIER 2017

L'autorisation de sortie de territoire est redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Vous pouvez la rédiger à l'aide du formulaire cerfa 15646*01 téléchargeable en ligne gratuitement sur le site www.service-public.fr

Une autorisation de sortie du territoire doit être rédigée lorsqu'un enfant mineur voyage à l'étranger sans être accompagné de la personne investie de l'autorité parentale (père, mère, tuteur...). Supprimée entre 2013 et 2016, elle a de nouveau été rendue obligatoire en application de l'article 49 de la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale précisera les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder un an à partir de la date de signature.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- ses nom et prénoms ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

Pour en savoir plus : www.service-public.fr



EN BREF... LE CARNET

Naissances :

Ali ZAMRI, Isayah N'ZINGOULA, Liam AGUILERA

Décès :

Guy ARONDEL, Raynald SCHIBINESS, Jacqueline LEVASSEUR, Jacques MALIAR

Mariage :

Dorothee DUVAL & Cyril FAUCONNIER

RAPPEL : À COMPTER DU 27 FÉVRIER, LA MAIRIE NE DÉLIVRERA PLUS LES CARTES D'IDENTITÉ

Le plan «Préfectures Nouvelle Génération» prévoit en 2017 de nouvelles modalités de recueil des demandes de C.N.I. A l'avenir donc, celles-ci feront l'objet d'un traitement dans l'application «titres électroniques sécurisés», déjà utilisée pour la délivrance des passeports biométriques.

La Préfecture vous informe qu'à compter du 27 février 2017, seules les mairies équipées de dispositif de recueil -DR- (et qui ont en charge aujourd'hui les passeports biométriques) pourront accueillir les demandeurs de CNI.

Pour rappel : 24 mairies euroises peuvent accueillir votre demande. Vous en trouverez la liste en page 15.

SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION : VOTRE NOUVELLE AGGLO AU 1^{ER} JANVIER 2017

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Cape (Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure), la CCAE (Communauté de communes des Andelys et de ses environs) et la CCEVS (Communauté de communes Epte Vexin Seine) ont fusionné au 1^{er} janvier pour laisser place à une nouvelle agglomération : Seine Normandie Agglomération.

Riche de 85.000 habitants, ce nouveau territoire, plus vaste avec ses 66 communes, est à même de relever des défis plus ambitieux et plus porteurs que par le passé.

La vocation de SNA est d'offrir des services de qualité à la population, afin de faciliter le quotidien de ses habitants, tout en préparant l'avenir du territoire. L'idée phare de l'intercommunalité est de mutualiser les moyens de l'ensemble des communes qui composent l'agglomération, pour réaliser des équipements structurants que les communes ne pourraient financer à elles seules, et ce dans de nombreux domaines.



LES COMPÉTENCES

Outre les obligations légales, le choix des compétences a été guidé par le fruit de la concertation des élus mais aussi le principe de subsidiarité, sans oublier bien sûr les contraintes budgétaires et la volonté affirmée de mener une vraie politique d'investissement sur le territoire.

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Tourisme (2017)
- Mobilité
- Aménagement territorial
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville et gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (2018)
- Eau (obligatoire en 2020)
- Assainissement

Compétences optionnelles :

- Culture
- Sport
- Santé et maintien à domicile
- Maisons de service au public

Compétences facultatives :

- Petite enfance
- Jeunesse
- Accès et usages numériques

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE AGGLO

4 enjeux majeurs pour ce nouveau territoire agrandi :

- Un axe Seine fort et attractif
- Bien vivre ensemble sur un territoire équilibré : SNA se compose de deux pôles de centralité urbains (Les Andelys et Vernon/Saint-Marcel) et de six pôles ruraux, pour un territoire équilibré
- Pour un territoire mobile et connecté
- Pour un éco-territoire

De ces 4 axes découleront les priorités suivantes :

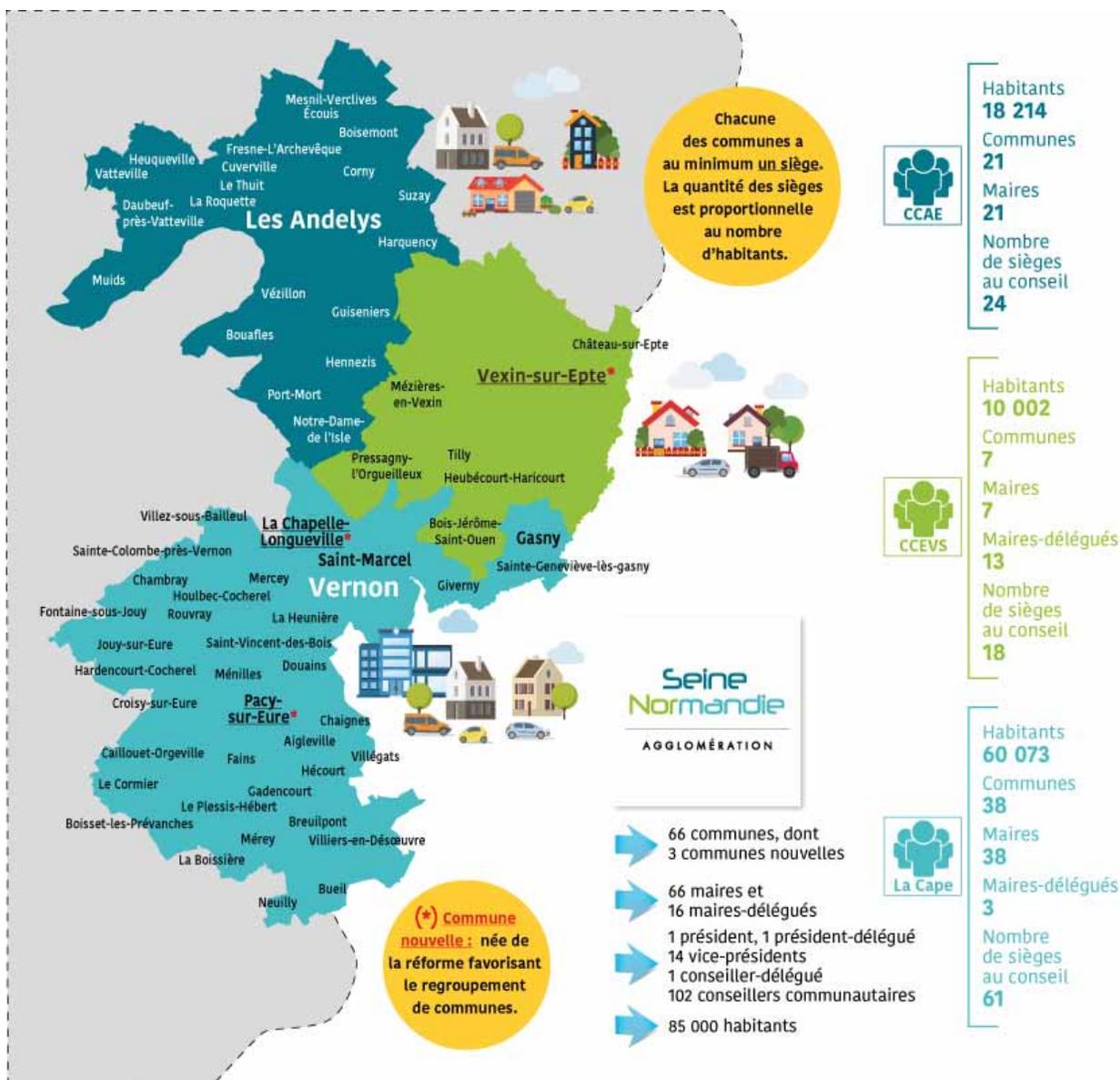
- Le développement économique
- Le tourisme
- Les services à la population
- L'aménagement du territoire
- Le développement numérique
- Le transport

IMPACTS SUR LA VILLE DE SAINT-MARCEL

Concrètement, rien ne change en profondeur pour les administrés de Saint-Marcel : eau, cartes de transport scolaire, centres de loisirs... continueront d'être traités à Douains. Seules les gestions du complexe sportif Léo Lagrange (site & agents) et de la garderie périscolaire reviennent respectivement au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2017 à Saint-Marcel.

L'intégration des agents du complexe Léo Lagrange permet de créer un nouveau service au 1^{er} janvier, le service patrimoine bâti, en charge de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux





LES ÉLUS DE LA SNA

Les 119 conseillers communautaires se sont réunis le 7 janvier, lors du premier conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération afin d'élire sa gouvernance. Frédéric Duché, maire des Andelys, a été élu président de cette nouvelle agglomération. Le conseil communautaire compte 15 vice-présidents et six commissions.

Gérard VOLPATTI, Marie-France CORDIN, Pieternella COLOMBE, Jean-Luc MAUBLANC sont nommés délégués titulaires pour représenter la ville de Saint-Marcel au sein du conseil.

Seine Normandie Agglomération :

12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS
Standard : 02 32 53 50 03

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h30

Antennes locales :

Les Andelys (ancienne CCAE)
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys
Standard : 02 32 71 25 20

Ecos (Ancienne CCEVS)
19, Grande Rue 27630 Ecos
Standard : 02 32 52 39 45

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTÉES LE 14 DÉCEMBRE

Chaque année, les associations et clubs sportifs attendent l'attribution des subventions par le Conseil municipal avec une attention toute particulière. En effet, ce vote assure la continuité, voire le développement, de leurs activités.

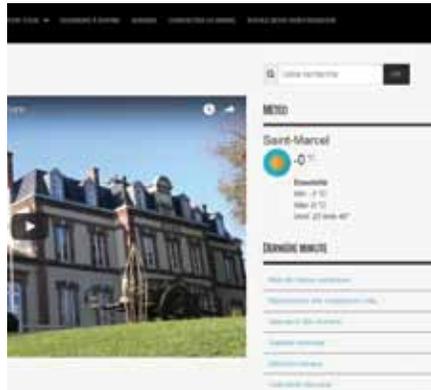
Outre que la Ville met à leur disposition de nombreux équipements, prête du matériel et entretient des stades et des gymnases ; elle peut s'enorgueillir de participer au développement du mouvement associatif et sportif local en les accompagnant au quotidien.

Les montants des subventions répondent à plusieurs critères et sont étudiés par les commissions municipales. En plus de la présentation d'un bilan et d'un projet financiers, la participation aux manifestations locales telles que la soirée costumée, le Téléthon ou encore le forum des associations, les engagements des associations à faire vivre les valeurs du vivre-ensemble, de laïcité et du développement de la citoyenneté constituent des objectifs communs. Pour ce qui concerne le mouvement sportif, le nombre de licenciés, les projets sportifs, la performance ainsi que le rayonnement de la Ville sont étudiés par les élus avec le plus grand soin.

Le montant total des subventions attribuées lors de la séance du 14 décembre dernier est de 172 310 euros (contre 178 860 en 2016). Il se répartit entre les 51 clubs et associations.

Egalement à l'ordre du jour :

- > Réfection d'un mur intérieur de l'église pour un montant de 6 682 Euros TTC
- > Elagage de 560 arbres pour un prix forfaitaire de 59 988 Euros TTC et abattage d'arbres morts pour un montant global de 17 110 Euros TTC



SITE INTERNET DE LA VILLE : 3 300 VISITEURS EN MOYENNE CHAQUE MOIS DEPUIS SA REFONTE

Le site internet www.saint-marcel27.fr a fait peau neuve en février dernier. Depuis, on compte une moyenne de 3 300 visiteurs par mois (contre 105 avant la refonte, voir statistiques 2016 ci-dessous), de quoi réjouir l'équipe municipale, d'autant que la refonte graphique, entièrement repensée et réalisée en interne, n'a pas coûté un sou à la commune.

Mois	Visiteurs	Pages vues	Pages vues/visiteur	Evolution
Janvier	65	429	6.6	0% 🟡
Février	144	650	4.51	+122% 🟢
Mars	2706	9285	3.43	+1780% 🟢
Avril	2745	8995	3.28	+2% 🟢
Mai	3184	9090	2.85	+10% 🟢
Juin	2915	8262	2.83	-8% 🔴
Juillet	2950	10018	3.39	+2% 🟢
Août	3259	8833	2.46	+11% 🟢
Septembre	4050	11115	2.74	+25% 🟢
Octobre	4003	10436	2.62	-1% 🔴
Novembre	4229	10739	2.54	+6% 🟢
Décembre	3611	10092	2.79	-14% 🔴
Total sur la période	33869	97204	3	-

Astuce : Pour être au fait de l'actualité et ne manquer aucun rendez-vous, pensez à vous inscrire aux flux RSS. Ce système vous permet, gratuitement, d'être informé en temps réel des dernières actualités publiées sur ce site (articles, dossiers, agenda). C'est un fil d'info en continu.

Votre ordinateur est équipé du navigateur Internet Explorer, de Firefox, d'Opéra ou Safari. Pour vous abonner c'est très simple, il vous suffit de cliquer sur les liens proposés par le site (tout en bas de la page d'accueil). Cet abonnement est gratuit et ne nécessite pas de communiquer son adresse e-mail.

Aidez nous à améliorer ce service (contenus, couleurs, etc) en nous donnant votre avis par mail ville.st.marcel@ville-saint-marcel27.fr.

VITRES TEINTÉES - LA RÉGLEMENTATION ROUTIÈRE

Les vitres teintées sont désormais interdites à l'avant des voitures. Jusqu'à fin 2016, avoir des vitres teintées n'était pas interdit par le Code de la route. Les films ou les vitrages sur-teintés étaient autorisés par la réglementation dès lors que le conducteur a une vision suffisante à partir de l'intérieur du véhicule. Et ce aussi bien à l'arrière qu'à l'avant du véhicule. Mais en empêchant de voir à l'intérieur du véhicule à partir de l'extérieur, les vitres teintées pouvaient permettre de dissimuler certaines infractions au Code de la Route éventuellement commises par le conducteur, et notamment des contraventions les plus fréquentes comme l'usage du téléphone au volant et le non-port de la ceinture de sécurité.

L'article 27 du décret n° 2016-448 du 13 avril 2016, entré en vigueur en janvier 2017, interdit désormais d'avoir des vitres latérales teintées à l'avant de son véhicule dès lors que leur taux de transparence est inférieur à 70 %. Les vitres arrières ne sont en revanche pas concernées.

Si une voiture aux vitres teintées est contrôlée par les forces de l'ordre, le contrevenant s'expose à une amende de 135 euros ainsi qu'à un retrait de 3 points. Cette sanction s'applique au conducteur et non au propriétaire du véhicule.

SMK : CHAMPIONNATS ET COUPE DE L'EURE KATA



Un Léo Lagrange bondé d'un public averti pour ces Championnats et Coupe de l'Eure Kata !! Pas moins de 400 compétiteurs (de PPB pour la Coupe et MJCS pour les Championnats) sont venus ce dimanche 15 janvier fouler les tatamis marcellois. Côté compétition, Saint Marcel Karaté a pu démontrer sa détermination et le résultat d'une formation toujours au top, avec 33 podiums obtenus : 10 Or, 8 Argent et 15 Bronze.

smk27950@gmail.com 06 95 98 99 23
<http://smk27950.sportsregions.fr/>

ARTS PLASTIQUES

L'association des Arts Plastiques de Saint-Marcel propose des ateliers hebdomadaires ou ponctuels encadrés par des professionnels, quel que soit votre niveau :

- Création de bijoux en pâte de métal les 11 et 18 février de 14h à 16h (55 euros)
- Stage de patine sur bois les 13 et 14 février de 9h15 à 16h15 (100 euros)
- Création de bijoux en pâte de métal les 15 et 22 février de 9h à 11h (55 euros)
- Tapisserie et réfection de sièges les 23, 24 et 25 février 2017 de 9h à 17h (180 euros)

Renseignements et inscriptions :
 06 17 90 20 07 ou au 06 61 93 40 34

NOUVEAU : UN CLUB INFORMATIQUE À L'ESPACE SAINT-ÉXUPÉRY

Une nouvelle année commence toujours par des vœux de toutes sortes. L'année 2017 n'y fait pas exception et le souhait d'une poignée de copains vient d'être exaucé : se réunir régulièrement autour d'une table, face à leur ordinateur portable pour discuter informatique, s'entraider et continuer à progresser, avec l'aide des uns et des autres, dans l'utilisation de cette petite boîte communément appelée PC.

Une association loi 1901 a été créée et nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

CLUB INFORMATIQUE SAINT-MARCEL 27
 Espace Saint Exupéry - 3, rue Jules Ferry

Des réunions conviviales sont prévues les lundis et jeudis après-midi. S'entraider et assister ceux qui en ont besoin, vous faire connaître tout ce que vous ne pouvez pas deviner seul chez vous, sont les objectifs que ce club s'est fixé.

EN BREF

- > AG association APIS le 03/02 à 20h, maison des associations
- > Matches tennis de table D2A et D2C le 03/02 à 20h30 et R4 le 05/02 à 9h, salle de jeux des écoles
- > Match basket le 05/02 à 9h, COSEC
- > Concours de belote du club des retraités le 07/02 à partir de 13h30, maison des associations
- > Hand : SMV vs Amiens le 11/02 à 20h30, Grévarin
- > Karaté : stage départemental de passage de grade le 12/02, complexe Léo Lagrange
- > AG des médaillés militaires le 18/02 à 16h, maison des associations
- > Tournoi Coupe de Normandie karaté le 19/02, complexe Léo Lagrange

AVIS À TOUTES LES ASSOCIATIONS

Attention, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'équipe de De Bouche à Oreille vous prie de lui faire parvenir vos informations pour le 5 du mois précédant votre événement. Nous vous remercions de votre compréhension.



STAGES "Jeune public"

Ouverts à tous Salle du VIROLET à ST-MARCEL

7/11 ans : 13 au 17 février de 14h à 17h : 65 €*
 " Ca va ? " Inspiré d'une courte pièce de Jean Claude Grumberg, cette phrase « bateau » et toutes les réponses qui en découlent. Rencontres du plus absurde au plus raisonnable, les enfants créant des saynètes sur le thème de la rencontre.

Ludique, avec un travail sur le corps et l'espace de jeu, la mise en confiance de l'enfant est primordiale. Présentation des travaux, le vendredi en fin de stage.

12/18 ans : 20 au 24 février de 14h à 17h : 65 €*
Le personnage : Très souvent l'acteur se concentre sur les sentiments profonds du personnage qui sont la base de son jeu. **Objectifs et actions.** Cependant, le comédien peut et doit aussi construire la psychologie de son personnage au travers des objectifs à courts ou longs termes qui l'animent et qui vont le nourrir dans toutes ses phases de jeu, dans la parole comme dans le silence...

Des objectifs découlent les actions qui vont donner du relief au jeu de l'acteur. Training d'acteur, création de personnages et de scènes sur les objectifs et les actions. Présentation des travaux, le vendredi en fin de stage.

* Tarif non-adhérents. Pour les adhésions à l'année, nous consulter.



LE THEATRE DU DRAKKAR
 Salle du Virolet - 27950 Saint-Marcel



06 07 67 17 72 - Rejoignez-nous sur [facebook](#)

CLUB DE LECTURE ADO

Mercredi 1^{er} février

A 16h, médiathèque Espace St-Exupéry. Entrée libre et gratuite.

ATELIERS DE LECTURE

Vendredi 3 février

A 18h, médiathèque Espace St-Exupéry. Entrée libre et gratuite.

MATINETTES

Samedi 4 février

Pour les 0-3 ans, de 11h à 12h, médiathèque Espace St-Exupéry. Entrée libre et gratuite.

REPAS À THÈME SENIORS

Mercredis 8 février et 15 mars

Repas réservés aux Seniors. Cassoulet et coq au vin les 8 février et 15 mars respectivement.

Réservation obligatoire auprès du restaurant la Pommeraie, 02.32.51.81.92.

Tarif unique : 14,50 €uros.

KROK'HISTOIRES

Mercredi 8 février

A partir de 4 ans, 15h, médiathèque Espace St-Exupéry. Entrée libre et gratuite sur réservation.

AU CENTRE CULTUREL

Centre Culturel Guy Gambu - 1 rue Jules Ferry - 02.32.64.34.64

SINCLAIR

Vendredi 3 février à 20h30

Concert

Entrée : 40 €uros

LA TRAVIATA

Dimanche 5 février à 15h30

Opéra en 3 actes

Entrée : 38 €uros

LES MONTAGNES RUSSES

Dimanche 12 février à 16h

Comédie d'Éric Assous avec Eve Angeli et Bernard Menez

Entrée : 33 €uros. Spectacle partenaire

FIRMIN ET HECTOR, CHRONIQUES D'OUTRE-TOMBE

Samedi 18 février à 20h30

Cabaret funèbre

Entrée : 33 €uros. Spectacle familial



RÉUNION, LA BELLE CRÉOLE

Mardi 21 février à 20h30

Film HD de Sergio Cozzi et Danielle Jay

Entrée : 11,50 €uros

NAWELL MADANI

Vendredi 24 février à 20h30

Humour. C'est moi la plus belge !

Entrée : 38 €uros



LIT D'EMBROUILLES

Dimanche 26 février à 16h

Comédie de François Janvier avec Danièle Gilbert, Anthony Dupray, Loïse De Jadaut

Entrée : 33 €uros. Spectacle partenaire

Soirée dansante costumée du 18 mars 2017

A retourner avant le 1^{er} mars à : Mairie de Saint-Marcel / service communication

Chèques à libeller à l'ordre du Trésor Public

Coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nombre de participants :

___ adultes x 15 €uros ___ ados de 10 à 18 ans x 10 €uros ___ enfants de moins de 10 ans (gratuit)

Total à payer : _____ €uros

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Passeports biométriques et cartes d'identité

A compter du 27 février 2017, la mairie de Saint-Marcel ne délivre plus les cartes nationales d'identité. Vous devez vous rapprocher des mairies équipées de dispositif de recueil -DR- (et qui ont en charge aujourd'hui les passeports biométriques) 24 mairies européennes peuvent accueillir vos demandes : **Arrondissement d'Evreux** : Evreux, Breteuil sur Iton, Conches en Ouche, Ezy sur Eure, Le Neubourg, Pacy sur Eure, Saint André de l'Eure, Verneuil sur Avre, Vernon, Nonancourt, Damville, Rugles **Arrondissement de Bernay** : Bernay, Bourgheroulde Infreville, Brionne, Pont Audemer, La Barre en Ouche **Arrondissement des Andelys** : Les Andelys, Etrepagny, Gaillon, Gisors, Louviers, Val de Reuil, Fleury sur Andelle

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, qui ont 16 ans en 2017 doivent se présenter à la mairie, munis d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille et de leur carte d'identité, le jour de leur anniversaire ou dans le mois qui suit pour se faire recenser. La présence d'au moins un des parents, muni de sa pièce d'identité, est requise.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter durant l'année N+1, tous les citoyens français et de l'Union Européenne doivent être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année N. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie ou sur service-public.fr

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie de territoire est redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Vous pouvez la rédiger à l'aide du formulaire cerfa 15646*01 téléchargeable en ligne gratuitement sur le site www.service-public.fr

Une autorisation de sortie du territoire doit être rédigée lorsqu'un enfant mineur voyage à l'étranger sans être accompagné de la personne investie de l'autorité parentale (père, mère, tuteur...). Supprimée entre 2013 et 2016, elle a de nouveau été rendue obligatoire en application de l'article 49 de la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

VIE QUOTIDIENNE

Eau

Toute personne désirant déménager, même dans la commune, est priée de se présenter au service de l'eau pour procéder à l'ouverture/fermeture des branchements. Service d'Eau Potable de la SNA - 12 rue de la Mare à Jouy - 27120 DOUAINS, Téléphone : 0.800.508.104 ou 06.08.25.77.71 (uniquement en cas d'urgence en dehors des heures de service).

Déchets

Collectes hebdomadaires (bacs verts) et collectes sélectives (bacs jaunes) : tous les lundis matin.

Les jours fériés, la collecte est reportée au lendemain (à partir du jour férié). Merci de ne sortir vos bacs que la veille du ramassage après 17 heures.

Les déchetteries de Saint-Aquilin de Pacy, de Vernon et de La Chapelle Réanville sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermeture à 13h le jeudi pour la déchetterie de Saint-Aquilin).

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Informations : setom.fr ~ 02.32.23.47.47.

L'Ecoparc de Mercey, géré par le SETOM, fait l'objet d'analyses régulières de l'impact éventuel de ses effluents gazeux et liquides sur l'environnement. Le résultat de ces analyses est désormais disponible sur le site internet du SETOM (setom.fr) - rubrique « qualité, sécurité, environnement », sur la page d'accueil, « suivi environnemental Ecoparc ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une carte d'accès est demandée en déchetterie. Pour vous la procurer, vous devez vous présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile. Une seule carte sera délivrée par foyer. En cas de perte, merci de contacter le service environnement de la SNA.

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

D'autre part, nous prions les propriétaires d'animaux de bien vouloir faire le nécessaire pour que leur(s) compagnon(s) ne gêne(nt) pas la tranquillité des riverains.

Travaux de jardinage

Il est interdit de brûler ses déchets verts. Par ailleurs, les haies arbustives, arbres ou végétations doivent être régulièrement entretenus et ne doivent en aucun cas dépasser sur le domaine public communal.

Horaires d'ouverture de la Poste

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h30.

Jardin public

Ouvert tous les jours du 1^{er} octobre au 15 avril de 8h à 18h. Du 16 avril au 30 septembre : de 8h à 19h.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Cimetière

Ouvert du 1^{er} mars au 31 octobre de 8h30 à 19h et du 1^{er} novembre au 28 février de 8h30 à 17h30.

Nous vous rappelons que l'accès au cimetière est interdit aux chiens et des bennes sont à votre disposition pour le dépôt des déchets (pots, fleurs...).

Nous vous rappelons par ailleurs que tout vol de fleurs sur les tombes sera lourdement sanctionné par la Mairie.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Permanences en mairie

> CICAS. Permanence le vendredi sur rendez-vous (s'inscrire au 0820.200.189 du lundi au vendredi de 9h à 18h).

> Prévention et médiation sociale. Permanences tous les mercredis de 14h à 16h, local des Chenevières, 19 rue des Chenevières.

> Mission locale (PAIO) : tous les mercredis dans la petite salle des associations de la mairie. Prendre rendez-vous au 02.32.51.50.65.

> Conciliateur de justice, le mercredi sur rendez-vous. Prendre contact avec la mairie pour fixer le rendez-vous.

ANNUAIRE

Contactez la mairie

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi, de 9h30 à 12h (fermée le samedi en juillet et août).
Tél. 02.32.64.32.50
Fax : 02.32.51.40.81
Web : www.saint-marcel27.fr
E-mail : ville.st.marcel@ville-saint-marcel27.fr

Numéros d'urgence

Service des eaux/Assainissement : 0.800.877.915
Maire-Adjoint de permanence : 06.83.82.10.03
Police Municipale : 06.83.82.10.06
Ordures ménagères (n° vert) : 0800.508.104
Urgence sécurité gaz : 0.800.47.33.33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Numéros utiles

Centre de Loisirs Le Moulin : 02.32.71.14.30
Centre ados OxyJeunes : 02.32.21.11.38
Ecole Jules Ferry : 02.32.21.21.66
Ecole Maria Montessori : 02.32.51.44.80
Foyer pour Personnes Agées : 02.32.51.04.79
Garderie aux écoles : 02.32.54.87.17
Multi-Accueil : 02.32.71.17.11
Pharmacie de garde : 32.37 (0,34 €/min). A noter qu'après 20h30, il est toujours nécessaire de passer par le commissariat.
Relais assistantes maternelles : 02.32.21.15.05
Restaurant pour personnes âgées La Pommerie : 02.32.51.81.92
Médiathèque, rue Jules Ferry : ouverte le mercredi de 10h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 17h. 02.32.54.87.10
Espace Saint-Exupéry/service sports & associations, rue Jules Ferry : 02.32.54.90.88
Centre culturel : ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h. 02.32.64.34.64
Complexe Léo Lagrange (rue de la Plaine) : 02.32.51.96.98
COSEC (rue de Barrière) : 02.32.51.15.66
Espace nautique : horaires et tarifs au 02.32.64.52.90
Halle des sports : 02.32.51.98.55

**CHOUETTE,
ON SE DÉGUISE**



**Bulletin
d'inscription
P.14**

**REPAS
DANSANT
COSTUMÉ**

SAMEDI 18 MARS 2017

à partir de 20h, salle du Violet

REPAS CHOUROUTE

Inscription OBLIGATOIRE

avant le 5 mars

Mairie de Saint-Marcel, 02.32.64.32.50